



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats de plan État-régions

Question écrite n° 52427

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'aménagement du territoire sur le rapport de la délégation à l'aménagement du territoire du Sénat, proposant la réforme du dispositif du contrat de plan État-région. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant à l'évolution de ce système très important pour la programmation des investissements sur chaque territoire de notre pays.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a souhaité lancer en 2004, en concertation notamment avec les délégations à l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale et du Sénat, la réflexion sur le devenir des contrats de plan. En effet, après vingt ans d'existence, les contrats de plan rencontrent des limites de plus en plus évidentes. Leur finalité est devenue progressivement peu lisible ; la procédure fait l'objet de critiques de plus en plus nombreuses ; l'exécution des contrats est de plus en plus difficile. Lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 décembre 2003, le Gouvernement a arrêté un certain nombre d'orientations. Le Gouvernement considère que la contractualisation entre l'État et les collectivités locales reste le meilleur support d'une coopération réussie entre des régions aux compétences plus étendues et un État recentré sur un nombre restreint de politiques structurantes. Le Gouvernement propose que les contrats portent sur une durée plus courte, sur un plus petit nombre de politiques structurantes et que soient mis en place parallèlement des cadres budgétaires plus stables permettant aux partenaires d'honorer leurs engagements. Dans ce contexte, j'ai bien pris connaissance du rapport du député Louis Giscard d'Estaing au nom de la délégation à l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale qui permettra d'enrichir la réflexion du Gouvernement. Le Gouvernement a souhaité faire de l'année 2004 une année de large concertation sur l'avenir des contrats de plan État-régions. Il reste encore des contributions à recueillir et ce n'est que sur la base d'une synthèse de toutes les contributions que le Gouvernement décidera du nouveau cadre des futurs contrats à l'occasion d'un CIADT qui se tiendra en 2005.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52427

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 2004, page 9327

Réponse publiée le : 4 janvier 2005, page 68